



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délocalisations

Question écrite n° 35551

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le principe de remboursement des aides allouées par l'État aux entreprises. Récemment, on apprenait que le groupe finlandais de télécommunications Nokia, qui va verser 20 millions d'euros à la ville allemande de Bochum après sa décision d'y fermer une usine, va en outre rembourser 1,3 million d'euros en plus à l'État allemand qui lui avait alloué des subventions. Il lui demande si le principe du remboursement de subventions, en cas de départ précipité d'une entreprise, ne peut être une bonne solution pour pousser à la pérennité des industries en France.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35551

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9891

Question retirée le : 2 décembre 2008 (Retrait pour cause de question identique)